# LudoPrev

## **Livret d'animation**

des jeux pédagogiques créés par la Carsat Rhône-Alpes







Analyse des accidents de travail











Dans le champ de la formation professionnelle, l'andragogie<sup>1</sup> utilise le jeu comme outil d'apprentissage. La Ludo pédagogie<sup>2</sup> permet de maintenir à un niveau optimal la motivation, la curiosité et l'envie d'apprendre. Elle facilite également la mémorisation.

Les jeux pédagogiques (cartes, plateaux, dés, puzzle...), comme les serious game virtuels³, peuvent intervenir à plusieurs moments au cours d'une formation et au service de différents objectifs pédagogiques : réveil pédagogique, retour mémoire, temps d'insertion, acquisition de compétences, évaluation des connaissances des apprenants, etc.

La collection **LudoPrev**, créée par la Carsat Rhône-Alpes, propose des jeux de cartes, de courte durée et faciles à jouer. Gratuits, ils sont téléchargeables sur son site internet.

Ils peuvent être utilisés lors de séances de formation à la **prévention des risques professionnels**, ou contribuer à animer la santé au travail dans votre entreprise : quarts-d'heure sécurité, temps d'échanges, réunions d'information, formation, analyse AT, évaluation des risques.

Ce livret présente le déroulement de chaque jeu et apporte des précisions sur leurs contenus et les modalités d'animation afin d'en faciliter l'appropriation.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Science de l'éducation/formation des adultes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Méthodologie pédagogique basée sur le jeu.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Application informatique qui associe un objectif sérieux avec un moyen ludique.





Prev'Acteurs

Qui fait quoi en prévention des risques professionnels?



Prev's Up

Testez vos représentations en prévention des risques professionnels!



## .PictoPrev'

Dessinez la prévention des risques professionnels!



**.Quiz analyse AT**Testez vos connaissances sur l'analyse des accidents



#### Qui fait quoi en prévention des risques professionnels?

#### But du jeu

Constituer des binômes acteur/mission en prévention des risques professionnels.

#### Présentation des jeux

Prev' Acteurs se décline en 2 versions avec un jeu de 12 cartes ou 24 cartes. L'objectif est identique.

Le jeu de 12 cartes comporte au recto l'image et la fonction d'un acteur de la prévention, et au verso la mission d'un autre acteur. Il s'agit de reconstituer 6 binômes de 2 acteurs.

Toutes les cartes du jeu de 24 ont un dos identique. Le recto de chaque carte comporte soit un acteur, soit une mission. Chaque joueur tire donc soit une carte « acteur », soit une carte « mission ». Il s'agit de reconstituer 12 binômes acteur/mission : 1 par acteur.

#### Déroulement des jeux

- L'animateur choisit la version du jeu, 12 ou 24 cartes, en fonction de la taille du groupe et de ses objectifs. Il distribue 1 carte par joueur et donne la consigne de jeu : retrouvez votre binôme.
- Les joueurs se déplacent et échangent entre eux afin de trouver son binôme.
- Lorsque les binômes sont constitués, chaque joueur présente son acteur et explique ses missions. L'animateur peut poser des questions complémentaires.

En cas d'erreur, il fait trouver la correction par le groupe. En dernier ressort, il apporte la réponse ou le complément de réponse.

**Durée**: environ 15 min

#### **Contenu et animation**

Ces jeux permettent d'apprendre, de réviser, d'échanger sur les acteurs, externes et internes, de la prévention des risques professionnels et leurs missions. C'est aussi un moyen de faire connaissance avec le groupe.

Les joueurs et l'animateur sont debout, pour favoriser le déroulement du jeu et les échanges.

Ce jeu peut être réalisé en extérieur.

Si le groupe se compose de moins de joueurs que de cartes, l'animateur retire autant de binômes que nécessaire.

En cas de nombre impair de joueurs, il s'intègre au jeu.

#### **Exemples:**

- Groupe de 12 personnes et souhait de travailler sur tous les acteurs : jeu de 12 cartes
- Groupe de 10 personnes et volonté de travailler uniquement sur les acteurs externes : jeu de 24 cartes en sélectionnant uniquement les cartes en lien avec les acteurs externes
- Groupe de 16 personnes : choisir 16 cartes dans le ieu de 24
- Groupe de 9 personnes, jeu de 12 cartes avec l'animateur en 10° participant

#### Les missions en prévention des risques professionnels, par acteur :

- Dirigeante : pilote l'entreprise, décide
- Contrôleur de la Carsat : conseille, contrôle les entreprises
- Manager: organise le travail
- Elue du CSE : représente les salariés
- Préventeur d'entreprise : coordonne la prévention
- Inspectrice du travail : contrôle l'application de la règlementation
- Sauveteur secouriste du travail : apporte les premiers soins
- INRS: recherche, forme, informe
- Salarié: réalise le travail
- Médecin du travail : surveille l'état de santé
- DRH: accueille les nouveaux salariés, peut présider le CSE par délégation
- Prestataires en prévention : accompagnent, forment, conseillent, vérifient

#### Les binômes du jeu de 12 cartes :

- Dirigeante / Contrôleur de la Carsat
- Manager / Elue du CSE
- Préventeur d'entreprise / Inspectrice du travail
- Sauveteur secouriste du travail / INRS
- Salarié / Médecin du travail
- DRH / Prestataires en prévention

L'animateur peut faire compléter les missions ou apporter des précisions en posant des questions ouvertes.

#### **Exemples:**

- Dirigeante : Piloter, décider, ça veut dire quoi ?
  - → Réponses et commentaires possibles
    Le dirigeant est le responsable de la santé et de la sécurité au travail. Il définit la politique de santé au travail de l'entreprise, fixe les objectifs, donne les moyens, et pilote la mise en œuvre des actions avec l'appui du Préventeur de l'entreprise. Il décide des actions à mettre en œuvre, choisit les mesures de prévention.

LudoPrev

7

- Contrôleur de la Carsat : expliquer les différences en « conseil » et « contrôle ». Faire du lien avec les différentes incitations financières :
  - Incitations positives : SPTPE, contrats de prévention, ristournes travail, trajet
  - Incitations négatives : injonction, majorations, cotisations supplémentaires Expliquer les objectifs et les modalités de mise en œuvre.
- Manager: que peut-il apporter en prévention des risques professionnels (PRP)?
  - → Réponses et commentaires possibles

    Le manager est l'organisateur du travail. Les mesures de prévention les plus efficaces et durables sont celles qui reposent sur l'organisation du travail. Son rôle en PRP est de requestionner l'organisation du travail avec son équipe chaque fois que nécessaire, étudier les aides techniques qui peuvent être nécessaires à un travail efficient pour la performance de l'entreprise et pour la santé de son équipe. Il peut gérer les alertes en analysant le problème avec son équipe et proposer/mettre en place des pistes d'amélioration.
- **Elue CSE**: quelles sont les autres attributions des membres du CSE en SSCT?
  - → Réponses et commentaires possibles La CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail) peut agir comme un groupe de travail du CSE spécialisé en S&ST. Ces élus peuvent être sollicités pour les analyses d'AT, études des postes de travail, analyses d'activité, etc. En savoir plus : réglementaire, prévention.
- Préventeur d'entreprise : coordonner, animer la prévention, ça veut dire quoi ?
  - → Réponses et commentaires possibles Il est le « sachant » en matière de prévention des risques professionnels. Il conseille le chef d'entreprise et organise les analyses d'AT, anime les analyses de situations de travail dans le cadre de l'évaluation des risques. Il est en contact avec le service RH pour l'accueil des nouveaux arrivants et l'organisation des formations. Il apporte ces connaissances dans le cadre des projets de l'entreprise.

Dans les plus petite entreprises, cette fonction est tenue par un « <u>salarié désigné compétent en prévention des risques professionnels</u> ». Elle est entrée en application le 1 er juillet 2012.

- Inspectrice du travail : quel est son rôle en matière d'hygiène et sécurité?
  - → Réponses et commentaires possibles L'inspection du travail veille au respect des dispositions du code du travail par les dirigeants des entreprises. En matière d'hygiène et de sécurité, c'est le Livre 4 de ce code qui fait référence. L'inspecteur du travail peut faire arrêter le travail, mettre une machine sous scellés, mettre en demeure, dresser des procèsverbaux, saisir le procureur de la république. Ses pouvoirs ont été élargis en 2016 : en savoir plus.
- Sauveteur secouriste du travail : Certains d'entre vous sont SST ? quelle est l'autre mission du SST ?
  - → Réponses et commentaires possibles Il est aussi auxiliaire de prévention; cette mission consiste à faire remonter les situations de travail dangereuses qu'il rencontre ou dont il est informé, et faire des propositions de mesures de prévention. Il peut participer aussi à l'analyse des accidents du travail et être sollicité pour les actions d'évaluation des risques. Il est aussi possible de faire du lien avec la formation des SST.
- INRS: que signifie INRS? Quelles ressources sont disponibles? Où? Comment se les procurer? Quel usage en faites-vous?
  - → Réponses et commentaires possibles L'INRS est « l'Institut national de recherche et de sécurité ». Voir la vidéo de présentation.
- Salarié: quel est son rôle en prévention des risques professionnels?
  - → Réponses et commentaires possibles
    Les salariés opérationnels quels que soit leurs métiers
    (ouvriers, opérateurs, intervenants à domicile, soignants, maçons,
    secrétaires, etc...) sont les experts du travail. Ils réalisent le
    travail, régulent les aléas, et sont donc les acteurs centraux de la
    prévention des risques professionnels. Ils font remonter des
    alertes, et doivent être intégrés dans tous les groupes de travail.
    En effet, ce sont eux qui connaissent le travail réel et sont force de
    proposition lors des recherches de mesures de prévention.
- Médecin du travail : qui travaille avec lui / elle ?
  - → Réponses et commentaires possibles Echanger sur la composition d'un « service de prévention et de santé au travail » et les missions de chaque acteur de l'équipe pluridisciplinaire. Le cas échéant, apporter des précisions sur les différences entre Les services autonomes et interentreprises.

- **DRH**: quelles sont les actions en santé au travail du DRH de votre entreprise? C'est quoi un nouvel arrivant?
  - → Réponses et commentaires possible Un nouvel arrivant peut être un stagiaire, un alternant, un CDD, un CDI, mais aussi un intérimaire, un salarié qui change de poste, d'établissement, qui revient d'un long arrêt de travail. Les jeunes et les nouveaux arrivants en entreprises sont 2 fois plus accidentés que les salariés déjà en poste.

L'accueil des nouveaux arrivants ne commence pas le jour de leur arrivée. Il se déroule en 3 temps :

- . **Avant** le jour J : quelles missions précises ? Où va-t-il travailler ? avec quoi ? avec qui ? qui sera son tuteur ? ce tuteur est-il formé à la dimension pédagogique de cette mission ?
- Le 1er Jour : qui l'accueille, lui présente l'entreprise, ses missions, son environnement direct de travail, son tuteur, qui va lui commenter le livret d'accueil, ses collègues, quels accompagnements pendant la 1ère journée de travail?
- Après le 1<sup>er</sup> jour : quel accompagnement les jours et mois suivants ? les 1 ers retours d'expériences, les points tutorats, quels compléments d'information, ou de formation à programmer ? Un rapport d'étonnement est-il programmé, comment y donner suite ? etc...

Des outils et méthodes d'accueil des nouveaux sont disponibles dans la partie « ressources complémentaires » ci-dessous. Le DRH est aussi en charge de la <u>GPEC</u> incluant le plan de formation, et de l'adéquation compétences / postes de travail. Si le DRH pilote le CSE ou la CSSCT par délégation du chef d'entreprise ou d'établissement, quelle est sa formation à la prévention des risques professionnels ? Analyse, EvRP, responsabilités, plan de prévention, protocole de sécurité, etc... Quelle autorité a-t-il et de quels moyens dispose-t-il ? Jusqu'où

NB: Le délégataire doit être « investi au sein de la structure de toute l'autorité nécessaire pour l'exercice de sa mission et qu'il dispose de la compétence et des moyens pour lui permettre d'apporter des réponses utiles et nécessaires à l'instance et d'engager l'entreprise dans ses déclarations ou ses engagements » (Cass. soc., 25 novembre 2020, n° 19-18.681).

10 LudoPrev

va son pouvoir de décision?

- **Prestataires en prévention**: qui sont-ils ? quelles missions ? avec lesquels travaillez-vous ? pour faire quoi ?
  - → Réponses et commentaires possibles Ces prestataires peuvent être :
    - . des consultants, des formateurs. Leurs champs d'actions peuvent concerner la prévention des TMS, RPS, risque chimique, biologique, organisation de la prévention, EvRP, DUERP, SST, PRAP, ASD, SMS, etc.
    - . des organismes de contrôle technique (matériel, équipements, installations ou bâtiments).

L'INRS et la Carsat Rhône-Alpes habilitent ou référencent des prestataires en prévention, dont les listes sont consultables en ligne (cf. partie « ressources complémentaires » ci-dessous).

# Ressources complémentaires sur les acteurs de la Prévention des risques professionnels

- Qui interroger, qui avertir en PRP INRS ED 110
- Santé et sécurité au travail qui fait quoi ? INRS ED6141
- CSE, prérogatives en S&ST <u>ED6340</u>
- TutoPrév': accueillir c'est prévenir INRS
- Cahier de l'accueillant Ameli
- Organismes de formations habilités par l'INRS
- Les prestataires en Prévention de la Carsat Rhône-Alpes
- Elence&vous: faites la différences grâce à vos collectifs
- Salarié désigné compétent Art. L4644-1 et R4644-1 du CDT
- INRS nouveaux embauchés
- Formation à la sécurité. Obligations réglementaires et recommandations – ED 6298





#### Testez vos représentations en prévention des risques professionnels!

#### But du jeu

Faire deviner le maximum de mots aux membres de son équipe, dans un temps imparti. Évaluer la compréhension des thèmes de la prévention des risques professionnels.

#### **Matériel**

1 chronomètre ou 1 sablier.

#### Durée totale du jeu

- 5 à 10 minutes pour 1 manche
- 20 à 30 minutes pour les 3 manches

#### Déroulement du jeu

Le jeu se déroule en 3 manches :

- **Manche 1**: le joueur parle librement sans prononcer le mot ni des mots de la même famille, ou le mot dans une autre langue, sans mimer ou faire du bruit (30 secondes)
- Manche 2 : le joueur donne 1 seul mot en lien avec celui à faire deviner (30 secondes)
- Manche 3 : le joueur mime le mot, les bruitages sont autorisés (1 minute)

En cas de partie en 1 seule manche, l'animateur choisit la modalité parmi les 3 ci-dessus.

#### **Contenu et animation**

Ce jeu permet de tester ou d'acquérir des compétences sur les principales notions en prévention des risques professionnels.

L'animateur crée 2 équipes, et explique le déroulement de la partie :

#### Manche 1:

- Le 1er joueur tire un mot et l'animateur engage le chrono.
- Le joueur peut passer (une seule fois) et piocher une autre carte si la 1ère lui semble trop difficile. S'il commence à faire trouver le mot à son équipe, il ne peut plus tirer d'autre carte.
- Il fait trouver autant de mots que possible à son équipe en 30 secondes, en disant tout ce qu'il veut, sauf le mot à trouver ou des mots de la même famille. Il ne peut pas utiliser une autre langue ni sans mimer ou faire du bruit.
- Chaque mot trouvé rapporte 1 point à l'équipe.
- Le jeu se poursuit en alternant un joueur de chaque équipe jusqu'à ce que tous soient passés au moins 1 fois.

- L'animateur conserve les cartes trouvées par chaque équipe et compte les points.
- L'équipe gagnante est celle qui a trouvé le plus de mots.

#### Manche 2:

- L'animateur constitue la pioche avec toutes les cartes trouvées en manche 1 et laisse les autres de côte.
- Le déroulement est identique à celui de la 1ère manche.
- Le joueur fait trouver autant de mots que possible à son équipe en 30 secondes, en prononçant 1 SEUL MOT, différent de celui à trouver et des mots de la même famille. Pas de mot dans une autre langue et pas de mime.
- Le jeu se poursuit comme en manche 1 jusqu'à ce que tous les mots de la pile soient trouvés.

#### Manche 3:

- L'animateur constitue la pioche avec toutes les cartes trouvées en manches 1 et 2 et laisse les autres de côte.
- Le déroulement est identique à celui de la 1ère manche.
- Le joueur fait trouver autant de mots que possible à son équipe en 1 minute, EN MIMANT, sans parler.
- Le jeu se poursuit comme en manche 1 jusqu'à ce que tous les mots soient trouvés.

A la fin de chaque manche, l'animateur peut revenir sur certains mots lorsque la pédagogie le nécessite, afin d'apporter ou de faire apporter par le groupe des précisions complémentaires.

Ce jeu peut être réalisé en extérieur.

Des cartes blanches permettent d'ajouter des mots.

#### Précisions de contenu sur certaines cartes

- Carte 1 <u>DAPI</u> (<u>Décider</u>, <u>Animer</u>, <u>Participer</u>, <u>Informer</u>) : cet acronyme permet de mémoriser les différentes missions d'un groupe de travail en prévention :
  - Le **D**écideur (chef d'entreprise ou d'établissement) prend les décisions sur l'organisation de la Prévention, le choix des mesures de prévention à mettre en place et donne les moyens adaptés. C'est lui qui impulse la dynamique de prévention.
  - L'Animateur (préventeur d'entreprise, salarié désigné compétent, etc.) assure l'animation des groupes de travail, peut les constituer, synthétise les échanges et reporte au décideur les mesures de prévention proposées afin qu'il puisse choisir celles à mettre en œuvre.
  - Les **P**articipants sont les personnes qui contribuent à la réflexion au sein des différents groupes de travail, échangent sur leurs

pratiques, donnent leur avis, font des propositions concrètes de mesures de prévention, les testent et les utilisent. Ces groupes de travail sont pluridisciplinaires et intègrent avant tout des opérateurs, des salariés de terrain, ceux qui réalisent le travail, le connaissent et en sont les experts.

- Le « I » de Informer : représente tous les salariés à qui sont communiquées les actions de prévention mises en place par l'entreprise, suite aux groupes de travail.
- Carte 7 Déterminant: terme de l'ergonomie pour définir les caractéristiques d'une situation de travail (organisation et environnement de travail, contraintes imposées à l'opérateur, facteurs internes et externes à l'entreprise). Certains déterminants de la situation de travail peuvent être à l'origine d'un AT. Dans ce cas ils sont également appelés « causes racines ».
- Carte 21 Analyse d'activité: action d'étudier une situation de travail par le biais de l'observation, de l'interview des salariés qui réalisent le travail afin de définir ensemble les contraintes et les ressources du travail, d'identifier ses déterminants, dont les écarts entre travail réel et travail prescrit, et de proposer des mesures concrètes de prévention des risques professionnels.
- Carte 25 Contrainte: ce qui empêche de bien travailler, de réaliser un travail de qualité (panne, absence, changement, etc.) qui créé la variabilité de la situation de travail. L'analyse d'activité permettra d'identifier les déterminants de cette contrainte et de proposer des mesures de prévention pour les éviter.
- Carte 28 Santé sociale: l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ». La santé sociale est l'absence de tension dans l'environnement du travail (collègues, hiérarchie, client, fournisseurs, etc.).
- Carte 39 I T Ma Mi: c'est une méthode d'analyse des accidents du travail qui prend en compte l'Individu, la Tâche à effectuer, le Matériel utilisé et le Milieu dans lequel le travail est réalisé. Elle est proche de la méthode des « 5M ». Cette méthode peut aussi être utilisée pour analyser une situation de travail qui crée des risques pour la santé des travailleurs.
- Carte 51 Ressources: ce qui permet de bien travailler et dans de bonnes conditions. Ce qu'il faut conserver.
- Carte 53 Santé mentale : l'OMS définit la santé comme « un état

de complet bien-être physique, mental et social ». La santé mentale est le bien-être mental. Les risques inhérents sont principalement les RPS.

#### Les cartes par thème de prévention

Selon le thème de prévention souhaité, l'animateur pourra utiliser seulement une partie du jeu de cartes :

#### **Exemples:**

- Thème « **Les bases en prévention** » : utiliser les cartes n° 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 24, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 38, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 50.
- Thème « **Accidents du travail** » : utiliser les cartes n° 1, 2, 3, 5, 9, 19, 22, 24, 28, 32, 33, 37, 39, 42, 45, 49, 50, 53, 54.
- Thème « **Analyse d'activité / évaluation des risques** » : utiliser les cartes n° 1, 2, 3, 5, 7, 13, 15, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 36, 39, 42, 45, 48, 49, 50, 51, 52.







#### Dessinez la prévention des risques professionnels!

#### But du jeu

Faire deviner le maximum de mots à son équipe, dans un temps imparti, en les dessinant.

#### **Matériel**

- 1 chronomètre
- 2 Paperboard (ou tableaux blancs)
- 2 marqueurs

**Durée totale du jeu** : 15 à 20 minutes selon le nombre de joueurs.

#### Déroulement du jeu

L'animateur forme 2 équipes et annonce le déroulement de la partie :

- Le 1er joueur tire une carte et l'animateur engage le chrono pour 1 minute.
- Le joueur peut passer et piocher une autre carte si la 1ère lui semble trop difficile (une seule fois). S'il commence à dessiner, il ne peut plus changer de carte.
- Il fait trouver le mot à son équipe en le dessinant, sans écrire de chiffres ni de lettres, sans mimer, parler ou faire de bruit.
- Il fait trouver autant de mots que possible à son équipe pendant 1 minute.
- Chaque mot trouvé rapporte 1 point à l'équipe.
- A la fin du chrono, si l'équipe du joueur qui dessine n'a pas trouvé le dernier mot dessiné, l'animateur peut demander aux joueurs de l'autre équipe s'ils souhaitent faire une proposition.
- Ils se concertent; s'ils donnent une réponse exacte, l'équipe marque le point.
- Le jeu se poursuit en alternant un joueur de chaque équipe jusqu'à ce que tous les joueurs soient passés au moins 1 fois.
- L'animateur compte les points et chronomètre. L'équipe gagnante est celle qui a le plus de points.

#### **Contenu et animation**

- En complément de son objectif de réveil pédagogique, ce jeu permet aussi de réviser les acquis sur les notions principales en prévention des risques professionnels, ou de créer l'échange sur ces notions.
- A la fin de chaque passage, le formateur peut demander à l'équipe d'expliquer l'un des mots trouvés. Si la réponse est erronée, l'équipe perd le point. Il peut alors interroger l'autre équipe. Si la réponse est

- juste, l'équipe marque le point.
- Des cartes blanches permettent d'ajouter des mots.
- Pour plus de dynamisme, il est possible de faire jouer les 2 équipes en même temps (2 Paper board, 2 marqueurs): les 2 joueurs dessinent le même mot, proposé par l'animateur. La 1ère équipe qui trouve le mot marque le point.

#### Précisions de contenu sur certaines cartes

- Carte 1 <u>DAPI</u> (Décider, Animer, Participer, Informer):
   cet acronyme permet de mémoriser les différentes missions d'un
   groupe de travail en prévention:
  - Le Décideur (chef d'entreprise ou d'établissement) prend les décisions sur l'organisation de la Prévention, le choix des mesures de prévention à mettre en place, et donne les moyens adaptés.
     C'est lui qui impulse la dynamique de prévention.
  - L'Animateur (préventeur d'entreprise, salarié désigné compétent, etc) assure l'animation des groupes de travail, peut les constituer, synthétise les échanges et reporte au décideur les mesures de prévention proposées afin qu'il puisse choisir celles à mettre en œuvre. Les Participants sont les personnes qui contribuent à la réflexion au sein des différents groupes de travail, échangent sur leurs pratiques, donnent leur avis, font des propositions concrètes de mesures de prévention, les testent et les utilisent. Ces groupes de travail sont pluridisciplinaires et intègrent avant tout des opérateurs, des salariés de terrain, ceux qui effectuent le travail, le connaissent et en sont les experts.
  - Le « I » de Informer : action de communication à réaliser par l'entreprise auprès des salariés, sur les actions de prévention mises en place par l'entreprise, pour donner suite aux groupes de travail.
- Carte 7 Déterminants: terme de l'ergonomie pour définir les caractéristiques d'une situation de travail (organisation et environnement de travail, contraintes imposées à l'opérateur, facteurs internes et externes à l'entreprise). Certains déterminants de la situation de travail peuvent être à l'origine d'un AT, dans ce cas, ils sont également appelés « causes racines ».
- Carte 21 Contrainte: ce qui empêche de bien travailler, de réaliser un travail de qualité (panne, absence, changement, etc.) qui créé la variabilité de la situation de travail. L'analyse d'activité permettra d'identifier les déterminants de cette contrainte et de proposer des mesures de prévention pour les éviter.

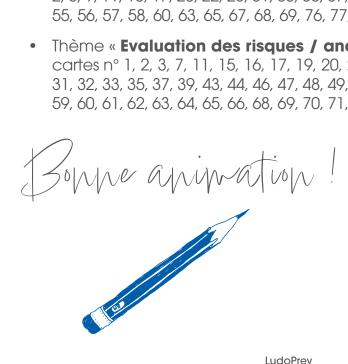
- Carte 37 IT Ma Mi: c'est une méthode d'analyse des accidents du travail qui prend en compte l'Individu, la Tâche à effectuer, le Matériel utilisé et le Milieu dans lequel le travail est réalisé. Elle est proche de la méthode des « 5M ». Cette méthode peut aussi être utilisée pour analyser une situation de travail qui crée des risques pour la santé des travailleurs.
- Carte 78 Santé mentale: l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ». La santé mentale est le bien-être mental. Les risques inhérents sont les RPS.
- Carte 79 Santé sociale : l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ». La santé sociale est l'absence de tension dans l'environnement du travail (collègues, hiérarchie, client, fournisseurs, etc.).

#### Les cartes par thème de prévention

Selon le thème de prévention souhaité, l'animateur pourra utiliser seulement une partie des cartes.

#### **Exemples:**

- Thème « Les bases en prévention »: utiliser les cartes n° 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 18, 20, 23, 26, 28, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 45, 49, 50, 54, 56, 57,61, 62, 63, 67, 70, 77, 78, 79.
- Thème « Analyse des accidents du travail » : utiliser les cartes n° 1, 2, 3, 9, 11, 16, 17, 20, 22, 23, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 44, 47, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 60, 63, 65, 67, 68, 69, 76, 77, 78, 79, 80.
- Thème « **Evaluation des risques / analyse activité** » : utiliser les cartes n° 1, 2, 3, 7, 11, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 39, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80.







#### Testez vos connaissances sur l'analyse des accidents du travail!

#### But du jeu

Ce jeu permet de réviser les acquis sur l'analyse AT. Il peut aussi être utilisé pour transmettre des compléments de connaissances.

#### Déroulement du jeu

L'animateur constitue 2 équipes et explique le déroulement du jeu :

- A tour de rôle un joueur de chaque équipe tire une carte.
- Le joueur pose la question au joueur de son choix dans l'autre équipe
- Le joueur désigné peut choisir de répondre ou de faire appel à un ami.
- Si la réponse est exacte, l'équipe marque 2 points si le joueur a trouvé seul, ou 1 point s'il a fait appel à un ami.
- Si la réponse est erronée ou incomplète, l'animateur peut interroger l'autre équipe qui marquera 1 point en cas de bonne réponse.
- L'animateur fait tirer la 2eme carte à la 2eme équipe.
- Le jeu se poursuit jusqu'à ce que toutes les cartes soient tirées.
- L'équipe ayant marqué le plus de points gagne la partie.

**Durée**: environ 15 minutes.

#### **Contenu et animation**

- Ce jeu peut être réalisé en extérieur.
- Il est conçu pour 12 joueurs. Si le groupe est inférieur à 10, faire tirer une seconde carte à 1 joueur de chaque équipe jusqu'à épuisement des cartes.

### Les réponses aux questions

Les réponses indiquées ci-dessous peuvent être complétées, commentées par l'animateur selon les objectifs recherchés.

#### Que signifie « DAPI » ? A quoi ça sert ?

- → Réponse : **D**écider, **A**nimer, **P**articiper, **I**nformer. Cet acronyme permet de mémoriser les différentes missions d'un groupe de travail en prévention :
  - . Le **D**écideur (chef d'entreprise ou d'établissement) prend les décisions sur l'organisation de la Prévention, le choix de mesures des prévention à mettre en place et donne les moyens adaptés. C'est lui qui impulse la dynamique de prévention
  - . L'Animateur (préventeur d'entreprise, salarié désigné compétent, etc) assure l'animation des groupes de travail, peut les constituer, synthétise les échanges et reporte au décideur les mesures de prévention proposées afin qu'il puisse choisir celles à mettre en œuvre.

- . Les Participants sont les personnes qui contribuent à la réflexion au sein des différents groupes de travail, échangent sur leurs pratiques, donnent leur avis, font des propositions concrètes de mesures de prévention, les testent et les utilisent. Ces groupes de travail sont pluridisciplinaires et intègrent avant tout des opérateurs, des salariés de terrain, ceux qui font le travail, le connaissent et en sont les experts.
- . Le « I » de Informer représente tous les salariés à qui sont communiquées les actions de prévention mises en place par l'entreprise suite aux groupes de travail.

#### Qu'est-ce que la prévention primaire ?

→ Réponse : elle consiste à éviter le risque, s'intéresse aux causes racines d'un problème et propose des mesures de prévention de nature organisationnelle ou technique. On parle aussi de prévention intrinsèque.

#### A quoi sert un arbre des causes ?

→ Réponse : à analyser un accident du travail en remontant aux causes les plus lointaines aussi appelées causes racines. Pour chaque cause, il est possible de proposer une ou plusieurs mesures de prévention. On commence par les causes les plus éloignées du fait accidentel.

### • Que signifie ITMaMi ? À quoi ça sert ?

→ Réponse: I pour individu, T pour tâche, Ma pour matériel, Mi pour milieu. C'est une méthode d'analyse des accidents du travail. Elle peut aussi être utilisée pour étudier des situations de travail dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

#### • Que sont les PGP ? Combien y en a-t-il ? Citer le 1er.

→ Réponses: PGP = principes généraux de prévention. Il y en a 9. Le 1er est « Eviter le risque ». C'est la première réflexion à avoir lors d'une étude de situation à risques: « Que faut-il faire pour éviter, supprimer le risque? »

#### Quelles sont les 3 catégories de Prévention ? Quelle est la plus pérenne ?

→ Réponses : prévention primaire, prévention secondaire, prévention tertiaire. La plus pérenne est la 1ère car elle vise des mesures de prévention organisationnelles ou techniques.

- « Le facteur comportemental est le plus souvent la cause de l'accident ». Vrai ou faux ?
  - → Réponse : Faux. Les causes d'un accident sont multifactorielles.
- Qu'appelle-t-on « déterminant » pour l'analyse d'un AT ou d'une situation de travail ?
  - → *Réponse :* les déterminants sont les causes racines, les causes plus lointaines d'un AT ou des contraintes d'une situation de travail.
- Donner des exemples d'accident du travail, de presqu'accident et d'incident.
  - → Réponses :

Un « accident du travail » est un fait soudain qui intervient au temps et lieu du travail et provoque des lésions constatées par un certificat médical (exemple : un carton qui tombe sur un salarié et le blesse).

Un « presqu'accident » est un fait accidentel en présence d'un salarié mais qui n'a pas provoqué de blessure (exemple : un carton qui tombe juste à côté d'un salarié).

Un « incident » est un dysfonctionnement, un fait soudain qui a lieu en l'absence de salarié (exemple : un carton qui tombe dans l'atelier, sans personne autour).

Remarque: plus il y a d'incidents au travail, plus il y a de risques que survienne un accident du travail, voire un AT mortel (pyramide de Bird) => Il est important d'analyser aussi les incidents, dès que la maturité de l'entreprise en prévention le permet.

- « En marchant sur le toit, il a glissé parce qu'il n'a pas fait attention ». Quels sont les faits et quels sont les jugements ?
  - → Réponse: Fait: « en marchant sur le toit il a glissé » Jugement: « parce qu'il n'a pas fait attention ». Commentaire: lors de l'analyse d'un AT, on s'intéresse uniquement aux faits, qui ne sont pas sujets à interprétation.
- Quelles sont les différences entre un AT (accident du travail) et une MP (maladie professionnelle) ?
  - → Réponses :

AT : fait soudain qui intervient au temps et lieu du travail et provoque des lésions constatées par un certificat médical MP : Une maladie peut être professionnelle lorsqu'elle est

contractée du fait du travail (exemple : cancer lié à la manipulation de matériaux comme l'amiante).

Il existe des tableaux de MP qui précisent les éléments suivants :

maladies concernées, délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition), la liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies. La maladie peut être d'origine professionnelle, qu'elle figure ou non au <u>tableau des maladies</u> professionnelles.

#### Quelles sont les personnes qui participent à l'analyse d'un accident du travail ?

→ Réponse: l'analyse d'un AT est réalisée par un groupe de travail pluridisciplinaire constitué de : la victime (si elle est joignable), la ou les témoins, le SST ou la 1ère personne avisée, les collègues de travail de la victime, le Préventeur de l'entreprise (ou une personne qui connait la méthode d'analyse AT), un élu du CSE ou de la CSSCT et toute personne susceptible d'apporter des informations sur le déroulement de l'accident, du travail réel le jour de l'accident, et de contribuer à définir des mesures de prévention (service technique, méthodes, RH, etc.). La présence d'un « candide », une personne qui ne connait pas le travail et aura un regard différent sur la situation, est aussi intéressante.



# Merci d'utiliser les jeux

## LudoPrev

Pour contribuer à les faire évoluer, **cliquer ici**. **En savoir plus** sur la collection LudoPrev.

